Notes d'allocution préparées à l'intention du président de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, M. Jean Pronovost

Québec, le 12 février 2008

La version prononcée prévaut.

Mesdames,
Messieurs,

En juin 2006, le gouvernement du Québec a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et lui a confié trois mandats :

1. faire un état de situation sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;
2. examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place, tant celles sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec que celles sous la responsabilité d'autres ministres touchant le secteur agricole et agroalimentaire dans des domaines tels l'environnement, la santé, l'occupation du territoire et le développement régional;
3. établir un diagnostic et formuler des recommandations sur les adaptations à faire, compte tenu des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

La Commission est d'abord allée à la rencontre des agriculteurs, des entreprises de transformation alimentaire, des autres acteurs du secteur, des institutions, des groupes d'intérêts et des citoyens. Elle a reçu, lors des audiences régionales et nationales, plus de 770 mémoires et témoignages. Les organisations comme les personnes sont venues exposer à la

Commission les problèmes qu'elles vivent, les projets qu'elles entretiennent, les attentes et les espoirs qu'elles nourrissent à l'égard de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Afin de bien évaluer toutes les dimensions des représentations qui lui ont été faites, la Commission a aussi commandé des études et analysé de multiples documents et analyses d'experts.

Au terme de ces 18 mois de travaux, la Commission a dégagé et propose aujourd'hui une vision d'ensemble qu'elle traduit concrètement en attribuant à l'agriculture de demain les caractéristiques suivantes :

Pour bien assumer les rôles économiques, sociaux et environnementaux que les Québécois lui assignent, notre agriculture doit, en premier lieu, avoir et se donner pour **mission première de nourrir les Québécois et les Québécoises**, ce qui signifie que sa vocation de base est de produire des aliments de qualité pour le marché intérieur. Les résultats de nos consultations, sur ce point, sont sans équivoque.

Elle doit aussi être **multifonctionnelle**, c'est-à-dire qu'au-delà de sa fonction nourricière, l'agriculture doit contribuer notamment à l'occupation dynamique du territoire, à la revitalisation des collectivités rurales, à la production de biens non alimentaires et environnementaux et à la configuration des paysages. Elle est aussi un mode de vie et contribue à notre identité culturelle.

Elle doit être **plurielle**, c'est-à-dire diversifiée dans ses modes de production, par le profil des agriculteurs, par la gamme de ses produits de même que par la structure et la taille des établissements.

Notre agriculture doit être plus **entrepreneuriale**, c'est-à-dire assumée et pratiquée avant tout par des hommes et des femmes qui, pour une forte majorité, sont propriétaires de leur ferme ou de leur entreprise et la gèrent comme une PME. Des chefs d'entreprise qui ont dans le passé clairement démontré leur capacité d'adaptation et qui doivent être alertes à la diversité et à l'évolution des besoins de leurs clients.

Elle doit être **hautement professionnelle**, ce qui signifie que les agriculteurs, mais aussi les transformateurs, qui achètent d'ailleurs près des trois quarts de la production agricole québécoise, doivent tirer systématiquement profit des avancées de la recherche et de la technologie, maîtriser les meilleures techniques et les adapter à la situation qui leur est propre.

Notre agriculture doit aussi **épouser inconditionnellement les principes du développement durable**, ce qui a trois conséquences :

- nos pratiques agricoles doivent respecter, mais aussi entretenir l'environnement;
- nous devons prendre les mesures nécessaires afin que les activités agricoles et agroalimentaires soient économiquement viables et assurent une sécurité économique et un niveau de vie adéquats à ceux qui les pratiquent;
- les projets agricoles et les modes d'agriculture doivent être compris et acceptés par les citoyens. Ils doivent aussi répondre à leurs attentes légitimes.

Enfin, notre agriculture doit aussi **exploiter son plein potentiel**, saisir toutes les occasions de s'affirmer et contribuer activement à l'épanouissement social et économique du Québec. Elle doit donc, tout en assumant adéquatement sa fonction nourricière auprès des Québécois, chercher à profiter de ses avantages comparatifs, partout où ils existent, et vendre sur les marchés canadiens et étrangers des produits agricoles qui contribuent à dynamiser le secteur agroalimentaire et à créer de la richesse au Québec.

Sur plusieurs points, l'agriculture québécoise d'aujourd'hui présente des caractéristiques qui se rapprochent de cette conception souhaitée de l'agriculture de demain. Sur d'autres plans cependant, la vision que je viens de présenter commande d'apporter, à ce que l'on pourrait appeler « le système agricole et agroalimentaire », un certain nombre de correctifs, d'ajustements.

La Commission a pu observer qu'au cours des quarante dernières années, les Québécois ont bâti collectivement des institutions, un régime juridique et des modes de fonctionnement qui, ensemble, constituent un système agricole et agroalimentaire complet et tout à fait cohérent. Ce système repose sur une vision délibérément et explicitement protectrice de l'agriculture et il a apporté d'incontestables bénéfices aux producteurs agricoles.

Ce système a en effet prévu et mis en place des dispositifs pour assurer la protection du territoire agricole, soutenir et stabiliser le revenu des agriculteurs, assurer les récoltes, encadrer la mise en marché des produits et donner aux producteurs agricoles un pouvoir réel de représentation dans tous les lieux où se prennent des décisions qui les affectent.

Ce système a aussi favorisé la professionnalisation des agriculteurs, la mise en place de mécanismes fiables de salubrité et d'innocuité, la modernisation des installations agricoles et le développement de filières agroalimentaires complètes en amont et en aval de la production. Ce système agricole a aussi favorisé l'émergence d'institutions d'envergure en matière de recherche, d'enseignement et de génétique animale. Il a aussi été associé au développement d'une véritable industrie de la transformation et à la consolidation de grandes entreprises, dont plusieurs coopératives qui appartiennent en propre aux agriculteurs.

L'agriculture québécoise a des acquis et des atouts enviables et précieux sur lesquels elle peut et doit prendre appui. La Commission juge essentiel de préserver les piliers du système agricole et agroalimentaire québécois.

Elle recommande cependant d'ouvrir le système, de lui insuffler de l'oxygène.

Pour bien faire comprendre le diagnostic de base qu'elle porte sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, la Commission suggère l'image suivante : nous avons collectivement et très délibérément, au fil des quarante dernières années, voulu protéger l'agriculture, et nous avons graduellement fait de ce système ce qui ressemble maintenant à une place forte. Nous avons échafaudé, pièce par pièce, un système de lois, de règlements, de structures et de façons de faire qui a atteint un tel niveau d'étanchéité que ce système, si on ne l'ajuste pas, risque d'étouffer littéralement l'agriculture et l'agroalimentaire et de les empêcher d'évoluer correctement vers un futur

dont les caractéristiques et les exigences sont déjà hautement prévisibles. Habiter une place forte, c'est aussi se fermer des horizons et se replier un peu sur soi. Notre système est trop fermé.

Il est fermé aux jeunes et aux nouveaux arrivants, notamment par la très forte augmentation du coût des quotas qui rend problématique le transfert de fermes, mais aussi parce qu'il favorise de manière trop exclusive certains types de productions et privilégie un modèle de ferme.

Notre système est fermé à ceux et à celles qui veulent faire de l'agriculture à temps partiel, ce qui étonne a priori puisque plus de 60 % du revenu des familles agricoles québécoises provient d'activités réalisées en dehors de la ferme.

Il est trop fermé aussi à une agriculture pratiquée sur de plus petites surfaces. Pourtant, on nous l'a rappelé à plusieurs reprises, il est possible et tout à fait viable de produire des légumes ou des petits fruits, de pratiquer l'agriculture biologique, de faire certains élevages ou de devenir producteur-transformateur en n'utilisant que quelques hectares.

Il est trop fermé aux activités complémentaires à l'agriculture qui, dans la zone agricole permanente, pourraient très avantageusement venir appuyer et prolonger les activités agricoles. Il faut trouver des façons d'autoriser dans la zone agricole permanente et, à plus forte raison, dans les communautés rurales les plus menacées, des activités complémentaires, généralement associées à l'agriculture et qui, à leur manière, en assureront la prévalence.

Pourquoi est-ce si difficile d'obtenir l'autorisation d'établir, par exemple, une école d'équitation en territoire agricole?

Le système ne fait pas assez de place à la différenciation des produits et aux efforts d'innovation qui soutiennent les démarches de différenciation. Le régime de mise en marché est trop axé sur la production et la commercialisation de produits uniformes qui commandent des prix uniformes, considérés comme l'ultime mesure d'équité entre les producteurs. Quand on observe, dans nos épiceries, la variété quasi infinie des huiles d'olive, on rêve à ce qu'on pourrait faire ici en adoptant la même approche avec le sirop d'érable.

Parce que les programmes de soutien du revenu masquent les signaux du marché et les attentes des consommateurs en compensant pour des prix trop faibles, le système n'est pas assez attentif non plus aux réalités du marché et aux meilleures occasions d'affaires. Dans des conditions semblables de marché, le taux de croissance des productions couvertes par l'assurance québécoise de stabilisation du revenu est généralement plus élevé au Québec qu'en Ontario. Pour ne donner qu'un exemple, de 2001 à 2005, alors que le prix du maïs était bas, la production de maïs a diminué de 9 % en Ontario alors qu'elle a augmenté de 80 % au Québec.

Parce que les mécanismes de mise en marché sont trop exclusivement conçus comme devant encadrer des rapports de force, notre système agricole rend aussi nettement plus difficile l'indispensable concertation des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs) qui doivent assurer et gérer ensemble le développement et la vitalité des filières agroalimentaires.

Ce système a quand même vu émerger des initiatives remarquables. Le cas des fromages fins illustre bien le potentiel de ces percées et il mérite d'être souligné. D'autres initiatives de développement de nouveaux produits, bruts et transformés, ont été prises et certaines ont été couronnées de succès. Mais dans la plupart des cas, ces succès sont l'œuvre de pionniers qui ont agi en dehors ou en marge des structures habituelles de mise en marché ou qui ont livré bataille pendant des années au sein de ces structures qui privilégient nettement les produits standards. La volatilité des marchés et les changements fréquents dans les exigences et les attentes des consommateurs commandent des mécanismes plus souples de production et de mise en marché. Ils commandent aussi qu'on installe délibérément dans nos systèmes des avenues et des façons de faire qui favorisent les initiatives de différenciation.

Pour la Commission, l'agriculture et l'agroalimentaire québécois sont de plus en plus à l'étroit dans un système pourtant conçu pour les protéger.

Notons aussi que ce système, conçu pour faire face à des réalités qui ont énormément évolué, devient graduellement beaucoup moins efficace. Pour continuer avec l'analogie que j'ai utilisée au point de départ, il faut souligner que, de nos jours, une place forte n'assure plus la protection d'antan. À l'heure des avancées scientifiques en cascade, des systèmes de transport qui nous permettent d'échanger des denrées à l'échelle de la planète, à l'heure des repas-minute et des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement, le filet de sécurité qui protège traditionnellement notre agriculture devient de moins en moins performant et doit être mis à jour.

Il ne s’agit surtout pas d’abandonner nos filets de protection, mais de les adapter. Il faut aérer le système pour faire place aux nouvelles réalités.

Il faut ouvrir le système aux formes variées d’agriculture. La Commission prône une agriculture plurielle. Nos lois et règlements ne devraient pas s’appuyer sur un modèle unique de l’agriculture, même si la ferme traditionnelle présente d’indéniables attraits.

La Commission recommande un net raffermissement de certaines dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, afin de protéger le territoire agricole contre les velléités d’un plus grand étalement urbain, surtout dans les zones périurbaines des grandes villes, ce qui va très nettement à l’encontre du développement durable. Mais elle propose aussi, au nom d’une agriculture plurielle, d’apporter certains assouplissements à l’interprétation qu’on donne à d’autres provisions de cette loi afin de permettre l’installation de fermes sur de plus petites superficies, dans la mesure où le projet paraît viable. C’est aussi au nom de l’agriculture plurielle que la Commission recommande de rendre admissibles aux programmes d’aide financière tous les types de productions.

Il faut ouvrir le système à une vision multifonctionnelle de l’agriculture. Il faut rendre possible, en territoire agricole québécois, un éventail d’activités manifestement complémentaires à l’agriculture, qui sont de nature à revitaliser les communautés rurales et à favoriser une occupation dynamique du territoire. Le territoire agricole peut en effet servir d’assise à des activités à caractère touristique, à l’agroforesterie, à des commerces de produits du terroir, à des activités de transformation alimentaire, à la production de

produits non alimentaires et d'énergie et à plusieurs autres usages compatibles avec le maintien d'une agriculture dynamique.

À plusieurs endroits, on s'oppose actuellement à l'aménagement d'un gîte du passant, d'une table champêtre ou d'un atelier de petite transformation en zone agricole parce que ces activités ne sont pas spécifiquement agricoles. Pourtant, à peine plus de 50 % du territoire agricole est utilisé à des fins de production agricole et une bonne planification de l'utilisation du territoire pourrait facilement anticiper les problèmes de cohabitation que ces activités pourraient soulever. Les recommandations que la Commission formule à l'égard des activités qui doivent être permises en territoire agricole et des circuits courts de distribution veulent soutenir la viabilité des communautés rurales et appuyer ce concept de multifonctionnalité de l'agriculture.

Il faut bien sûr asseoir notre système agricole et agroalimentaire sur l'écoconditionnalité, ce principe qui fait qu'on ne peut recevoir de l'aide gouvernementale que si on respecte les lois environnementales. La production agricole, comme toute autre activité, doit se pratiquer en respectant l'environnement. Dans cette perspective, il faut aller au-delà de la norme phosphore qui sert en quelque sorte, depuis le moratoire sur la production porcine, de mesure étalon de l'écoconditionnalité de l'agriculture. La norme phosphore est un élément déterminant, mais elle fait partie d'un ensemble qui est, pour l'instant, insuffisant. La Commission est d'avis que la portée de l'écoconditionnalité doit être étendue à d'autres paramètres qui permettent de refléter plus adéquatement l'effet des pratiques agricoles sur l'environnement. Ce qui peut devenir aussi, notons-le, une façon proactive de nous différencier. Il faut également que les programmes

et autres mesures d’aides financière et technique offertes à l’agriculture et aux entreprises agroalimentaires favorisent nettement les bonnes pratiques environnementales. Il importe aussi que les Québécois et les Québécoises, à titre de contribuables et de consommateurs, compensent raisonnablement les agriculteurs pour les coûts associés aux exigences qui demandent à l’agriculture, non seulement de respecter, mais d’entretenir l’environnement et la biodiversité.

Tous les pays développés, d’ailleurs, soutiennent financièrement et autrement leur agriculture. Sans soutien financier de l’État, soulignons-le, il serait à peu près impossible de maintenir une production agricole importante au Québec. Plusieurs pays bénéficient de conditions climatiques nettement plus favorables et ont des normes environnementales et sociales nettement moins élevées que celles du Québec, ce qui leur permet de produire à des coûts qu’on ne peut guère concurrencer. Le Québec et le Canada, comme tous les pays développés, soutiennent et doivent soutenir leur agriculture.

Les données que nous avons consultées permettent d’établir à environ un milliard de dollars par année l’aide financière directe offerte à l’agriculture québécoise, en plus de la protection offerte par les systèmes de gestion de l’offre. Les comparaisons effectuées par l’OCDE amènent la Commission à constater que la production agricole québécoise bénéficie d’un soutien comparable à celui offert par une majorité de pays développés. Compte tenu des autres priorités de l’État québécois, notamment en matière de santé, d’éducation et d’infrastructures, on peut difficilement envisager une augmentation significative des ressources consacrées au soutien à

l’agriculture. La Commission tient toutefois pour acquis que ce soutien sera maintenu au niveau actuel et ne diminuera pas.

La Commission pense que notre système agricole doit cependant se donner un nouveau mode de soutien financier à la production agricole. Le principal programme québécois de soutien financier actuellement en place, le Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles- qu’on appelle communément l’ASRA, ne couvre pas toutes les productions. Il nous paraît donc inéquitable et il oriente nettement le choix des agriculteurs vers certaines productions ou pratiques agricoles, ce qui produit des effets non souhaitables sur plusieurs plans, dont celui de l’environnement.

La Commission est convaincue que l’ASRA doit évoluer graduellement vers un système de paiement unique aux entreprises agricoles. Ce paiement, qui viendrait compenser les agriculteurs pour les exigences d’une agriculture nordique, serait prévisible, stable et il s’appliquerait à l’ensemble des productions. Il compenserait aussi les agriculteurs pour des conditions géophysiques propres à certaines régions, pour les coûts de transition vers des pratiques plus modernes ou plus respectueuses de l’environnement et pour la production de biens environnementaux importants pour la collectivité. Il n’inciterait pas les producteurs à se concentrer sur certaines productions et ne serait pas lié aux quantités produites, ce qui ajouterait à la souplesse du système, ferait une meilleure place à l’expérimentation et serait aussi bénéfique pour l’environnement.

Comme je l'ai mentionné plus haut, la Commission recommande que le gouvernement consacre à ce nouveau mode de financement des entreprises agricoles le même montant qu'il y a affecté en moyenne par année au cours des cinq dernières années.

L'implantation de ce nouveau mode de financement, qui viendra modifier des éléments importants de l'environnement d'affaires des agriculteurs, doit nécessairement s'étaler sur une période assez longue pour leur permettre d'y adapter, si nécessaire, leur plan d'affaires. Elle devra aussi être accompagnée d'un programme d'aide à la transition qui offrira aux agriculteurs, qui souhaiteront réviser leur plan d'affaires en fonction du nouveau contexte, l'aide conseil, la formation et l'aide financière qui seront requises.

La Commission reconnaît d'emblée l'importance de maintenir en place le régime actuel de mise en marché des produits agricoles et l'essentiel du dispositif qui permet aux agriculteurs de se regrouper pour négocier les meilleurs prix. C'était à l'origine, rappelons-le, l'objectif premier de la loi qui a permis d'instaurer la mise en marché collective et cette finalité conserve toute sa pertinence aujourd'hui.

Il faut cependant ouvrir et adapter ce régime afin de permettre des initiatives de mise en marché qui valorisent la différenciation des produits agricoles et qui mettent l'accent sur la valeur ajoutée. L'avenir, tous l'ont souligné, passe par la différenciation des produits. Tout en préservant les objectifs de la mise en marché collective, il faut faciliter, tout en les balisant, les démarches qui permettent, pour des produits différenciés à valeur ajoutée, d'aller au-delà du prix d'un produit de base négocié collectivement. Il est essentiel de faciliter

la conclusion d'ententes entre des groupes de producteurs et des transformateurs qui voudront mettre sur le marché des produits répondant à des attentes particulières des consommateurs. C'est ainsi que nous serons mieux en mesure d'offrir graduellement une gamme plus large de produits qui nous permettront de répondre aux besoins de plus en plus différenciés des consommateurs d'ici, par des produits de l'agriculture d'ici. Les partenariats et alliances entre producteurs, transformateurs et distributeurs font nécessairement partie des stratégies qui permettront à l'agriculture et à l'agroalimentaire québécois de mieux occuper et protéger son territoire.

La Commission formule des propositions précises sur les adaptations nécessaires du système de mise en marché collective. Elle propose, en premier lieu, de préserver les dispositifs par lesquels les producteurs agricoles négocient ensemble le prix des produits agricoles avec l'ensemble des acheteurs. La Commission recommande, en deuxième lieu, de permettre et d'encadrer, par des modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, la conclusion d'ententes complémentaires entre un groupe de producteurs agricoles et un ou des acheteurs (généralement des entreprises de transformation alimentaire) qui voudraient s'associer afin de mettre en marché un produit différencié.

Cette adaptation du système de mise en marché, tout en préservant le pouvoir de négociation des producteurs, veut favoriser le rapprochement entre des transformateurs et des producteurs et les inciter à établir des partenariats qui faciliteront l'élaboration et la mise en marché de produits alimentaires différenciés. Aujourd'hui, la plus grande partie de la production agricole québécoise est constituée de produits de masse non différenciés, des

« commodités » comme disent les Américains. Or, dans un monde de concurrence, on sait ce qui arrive aux produits non différenciés. L'exemple du secteur manufacturier est suffisamment éloquent.

Il faut en effet donner aux préoccupations des consommateurs, même si elles sont changeantes, éclatées et d'une extraordinaire diversité, toute la place qui leur revient. Le comportement du consommateur est complexe, déroutant parfois. Le consommateur d'aujourd'hui se soucie non seulement de l'innocuité des aliments, mais aussi de leur provenance, du mode de production, du bien-être des animaux et de leur alimentation, des effets de la production sur l'environnement et même des règles d'éthique touchant les normes sociales des pays exportateurs. Mais le consommateur est roi. Ce serait la pire des utopies que de s'imaginer qu'il va acheter le produit que nous lui offrons s'il ne répond pas à ses attentes et à ses préoccupations. Cela est d'autant plus vrai qu'environ 50 % des produits alimentaires achetés au Québec viennent de l'étranger et qu'on peut généralement trouver ailleurs exactement ce que l'on veut lorsque les producteurs et les transformateurs québécois ne satisfont pas à nos exigences et à nos goûts. Les recommandations de la Commission concernant la mise en marché, l'innovation, l'accélération des investissements dans la transformation alimentaire, l'alimentation et la santé s'inscrivent dans cette préoccupation de permettre au système agroalimentaire de mieux répondre aux attentes des consommateurs avec des produits différenciés.

Parce que la complexité de la profession d'agriculteur et d'entrepreneur l'exige, il faut aussi assurer au secteur une formation initiale et continue d'un niveau sans cesse plus élevé.

La Commission recommande notamment qu'une formation en agriculture de niveau collégial ou l'équivalent soit considérée comme une condition de base pour s'établir en agriculture. Elle recommande aussi que l'Institut de technologie agroalimentaire exerce un leadership et assure la coordination de la formation et du perfectionnement des agriculteurs et des autres métiers et techniques du secteur agroalimentaire. La Commission incite également les facultés universitaires à mettre à jour leurs programmes et à étendre leur offre de formation.

Il faut aussi rapprocher l'agriculture des citoyens. L'agriculture ne vit pas dans un monde à part. L'agriculture est plus que jamais un enjeu de société. Les projets agricoles et le type d'agriculture que nous choisissons et soutenons intéressent et interpellent de plus en plus les citoyens. Il faut donc aménager des lieux de dialogue entre le secteur agricole et agroalimentaire et la société civile. Les projets de développement de l'agriculture, l'aménagement du territoire, la protection des cours d'eau, le développement des communautés rurales et, de manière plus globale, les grands enjeux de santé qui interpellent l'agriculture, la transformation et la distribution alimentaire sont autant de thèmes d'intérêt général. Plusieurs de ces débats se tiennent à l'échelle locale ou régionale. C'est ce qui a amené la Commission à formuler des propositions ayant pour effet d'intégrer les discussions sur le développement de l'agriculture et l'utilisation des zones agricoles dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement des MRC ou des communautés métropolitaines et d'y prévoir de véritables plans de développement de la zone agricole. Pour la Commission, il s'agit là d'un processus participatif et d'enjeux particulièrement propices au dialogue entre les citoyens, les agriculteurs et

les autres acteurs du secteur agroalimentaire. La même orientation sous-tend les propositions qui nous font recommander de placer la dynamique de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans la vision intégrée de l'aménagement du territoire.

Il faut aussi favoriser les débats au sein même de la classe agricole, et permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de se prononcer sur leur appartenance à une ou à plusieurs associations professionnelles. La dernière fois que les agriculteurs ont été consultés sur cette question, c'était il y a 35 ans et nous avons collectivement reconduit depuis les résultats de cette consultation dans une loi qui consacre le *statu quo*. En tout respect pour l'Union des producteurs agricoles, qui est et demeure une grande organisation professionnelle, il y a suffisamment de voix qui se sont exprimées en faveur d'une consultation des producteurs agricoles sur leur adhésion à une association représentative pour que la Commission y donne un écho favorable. Seuls les agriculteurs peuvent choisir l'association professionnelle qui les représentera. Il faut leur en donner l'occasion. C'est aussi une question de cohérence. La Commission plaide pour un système ouvert et pluriel; elle ne peut se fermer *a priori* au questionnement sur le mode de représentation des agriculteurs.

Les changements, surtout ceux qui sont significatifs et même ceux qui sont nécessaires, soulèvent toujours des appréhensions. Il est normal aussi que des adaptations comme celles que nous suggérons de faire produisent de l'insécurité, au moins dans la période de transition.

La Commission est consciente aussi que l'ouverture et les changements qu'elle préconise ne sont pas des panacées capables de guérir tous les maux. Ils comportent de toute évidence leur part de risque. Il y a un risque que le nouveau mode de soutien financier à l'entreprise agricole oblige certains producteurs agricoles à modifier leur plan d'affaires. Il y a un risque que les nouvelles initiatives de différentiation et de commercialisation des produits alimentaires ne soient pas toutes couronnées de succès. Il y a un risque que, malgré les activités qu'on veut y favoriser, le territoire agricole de plusieurs régions continue de se dépeupler. Il y a un risque que les citoyens s'opposent à des projets agricoles et agroalimentaires qui leur paraissent inacceptables. Il y a un risque que le débat sur le pluralisme syndical se cristallise autour de faux enjeux.

Il y a aussi, dans le nouveau contexte où évoluent maintenant l'agriculture et l'agroalimentaire, d'indéniables occasions à saisir.

Pour la Commission, le choix est très clair : reconduire inconditionnellement le *statu quo* nous ferait courir des risques encore plus grands. Certaines réalités, surtout en matière de commercialisation et de mise en marché, finissement par s'imposer d'elles-mêmes. L'agriculture et l'agroalimentaire doivent aussi s'adapter aux changements de mentalité et aux valeurs actuelles de la société québécoise. On ne doit pas non plus sous-estimer l'effet qu'aura sur l'avenir même de l'agriculture la tendance actuelle à la dévitalisation de nombreuses communautés rurales.

De deux choses l'une. Ou bien les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'engagent pleinement dans les changements qui sont nécessaires et conviennent d'adapter, d'ouvrir leur système pour mieux saisir les occasions de développement qui se présentent. Ou alors, les effets de la conjoncture, les nouvelles tendances de consommation et la concurrence des produits étrangers vont imposer les changements. Dans ce cas, les changements risquent de se faire dans le désordre, parce que nous aurons trop attendu et que nous aurons le dos au mur, et de se réaliser dans un état de tension marqué par des fermetures et des faillites d'entreprises, des controverses sociales et des drames humains. Par certains de ses aspects, l'actuelle crise de l'industrie porcine illustre bien le sort qui attend les systèmes qui ne s'adaptent pas à temps à de nouvelles réalités.

La Commission a voulu poser un regard honnête, le plus complet possible, sur les atouts et les contraintes du secteur agricole et agroalimentaire du Québec. Elle recommande au gouvernement de préserver les atouts essentiels du secteur et les piliers de son organisation, c'est-à-dire:

- un soutien gouvernemental significatif pour chacun des éléments stratégiques de son développement;
- des institutions d'enseignement, de recherche, de transfert d'expertise et de technologie à la fine pointe du savoir et de l'innovation;
- un dispositif efficace de protection du territoire agricole;
- un système de mise en marché qui permet aux agriculteurs de négocier collectivement le prix de leurs produits;
- un secteur de la transformation bien implanté et diversifié;
- un réseau de coopératives dynamiques;

- un système de représentation qui donne aux agriculteurs un pouvoir réel de représentation dans tous les lieux où se prennent des décisions qui les affectent.

La Commission recommande aussi au gouvernement d'engager sans délai, mais de manière progressive, les changements qui permettront de tirer le meilleur et le plus grand profit d'une agriculture nordique capable et désireuse de procurer aux Québécois et à certains marchés extérieurs des produits alimentaires de grande qualité.

On trouvera d'ailleurs, en annexe au rapport de la Commission, les principaux éléments d'un plan d'action qui souligne les principaux travaux à réaliser et suggère des échéances.

Le rapport de la Commission décrit évidemment plus en détail chacun des diagnostics et chacune des propositions que j'ai évoqués dans cette présentation synthèse. Je vous invite à le lire attentivement. Il contient aussi plusieurs autres propositions qui touchent notamment la transformation, la distribution, l'inspection des aliments, l'environnement, l'étiquetage des produits, la santé, les productions non comestibles, etc. Comme vous pourrez le constater, il accorde également une attention toute particulière aux éléments de vision et aux diagnostics qui nous ont été véhiculés dans le cadre des consultations publiques.

Les travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois sont maintenant terminés. La parole et les décisions appartiennent dorénavant au gouvernement et aux acteurs du

secteur. Nous souhaitons que ce rapport leur serve de point de ralliement et qu'il soutienne la mise en place de réformes et d'adaptations devenues incontournables.

J'aimerais, en terminant, remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué aux travaux de la Commission, enrichi sa réflexion et facilité la réalisation de son mandat.

Je me dois en effet de souligner la collaboration exceptionnelle de plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec et, au premier chef, celle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui nous a fourni avec empressement toutes les informations, analyses, études et données que nous avons sollicitées. Souligner aussi la contribution continue d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et des organismes fédéraux interpellés par les questions agricoles et agroalimentaires.

La Commission a également bénéficié des services d'une équipe de recherche et de soutien qui, sous la direction de la secrétaire générale, Mme Suzanne Dion, a accompli un travail remarquable.

Mais, par-dessus tout, la Commission a puisé dans les mémoires et témoignages reçus lors des audiences publiques l'essentiel des messages qui ont inspiré son rapport. Nous exprimons notre vive reconnaissance aux personnes et aux organisations qui se sont investies dans la préparation et la présentation de ces témoignages.

Je vous remercie.